



Extrait du Consultram

<http://consultram.org/spip.php?article44>

# Une enquête publique est en cours pour le viaduc

- Le viaduc sur la Maine -

Date de mise en ligne : samedi 28 mars 2009

---

Copyright © Consultram - Tous droits réservés

---

<dl class='spip\_document\_58 spip\_documents spip\_documents\_left' style='float:left;'> <a href="IMG/jpg/CO20090227-000.jpg" title='JPEG - 137.4 ko' type="image/jpeg">

**avis d'ouverture d'enquête légale** (cliquez pour agrandir)

Un petit entrefilet est paru dans les pages légales du Courrier de l'Ouest du 27 février 2009, avec comme titre :

### **Avis d'ouverture d'enquête préalable à autorisation (Au titre du Code de l'environnement art L214-1 et suivants)**

Il y est dit, en substance, qu'une enquête publique aura lieu du lundi 16 mars 2009 au vendredi 17 avril 2009 inclus, en mairie d'Angers, dans le cadre d'une enquête publique préalable à autorisation ... pour les travaux de franchissement de la Maine pour la réalisation d'une 1<sup>o</sup> ligne de tramway !

En clair, et alors même que les éléments du tablier vont commencer à être montés, on ouvre une enquête publique permettant d'autoriser les travaux, au titre du code de l'environnement.

Voilà un élément de plus qui démontre que le recours déposé devant le tribunal administratif de Nantes avait de très fortes chances d'aboutir, raison pour laquelle nous avons décidé de le retirer, vu l'état d'avancement des travaux et le surcoût que cela aurait entraîné pour les angevins. La réaction politique de monsieur Antonini à cette annonce, que nous déplorons, peut s'expliquer sans peine par la peur rétroactive d'avoir pu perdre au TA.

Nous invitons les angevins à aller lire les documents et déposer leurs remarques en mairie d'Angers, et particulièrement aux 3 occasions suivantes, ou le commissaire-enquêteur (monsieur Yves Godec) sera présent :

- lundi 16 mars 2009 de 9h à 12h
- mercredi 1er avril 2009 de 9h à 12h
- vendredi 17 avril 2009 de 14h30 à 17h30

*Post-scriptum :*

*Merci à monsieur David qui à attiré notre attention sur ce point*